INFORMATION OU DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE DE SEJOUR « HORS CIRCONSCRIPTION » DURANT UN ARRET DE TRAVAIL

Séjours en France (hors circonscription) ou à l'étranger (dans l'Union européenne, Espace économique européen, Suisse ou Royaume-Uni)
Dans ce cas, aucune autorisation préalable n'est requise **mais vous devez impérativement communiquer l'adresse où vous pouvez recevoir une convocation pendant votre séjour avant votre départ,** via le formulaire ci-dessous ou via votre espace privé.

Séjours à l'étranger (hors Union européenne, Espace économique européen, Suisse ou Royaume-Uni)
En cas de séjour à l'étranger en dehors de l'UE/EEE + SUISSE et R-U, vous devez remplir ce formulaire et l'adresser à votre caisse de Msa **au moins 15 jours avant la date de départ.**
La demande peut également être déposée via votre espace privé.

MSA Bourgogne
14 rue Félix Trutat - 21046 DIJON CEDEX

A compléter par l'assuré(e) :

Numéro d'immatriculation (NIR) : ……
Nom : ……
Prénom : ……
Nationalité :……

1 - Nature de l'arrêt de travail
☐ Maladie
☐ Accident de Travail / Maladie Professionnelle
Actuellement, en arrêt de travail du……au……

2 - Adresse temporaire durant le séjour hors de la circonscription :
……
……
Pays : ……
Numéro de téléphone : ……

3 - Séjour :
Date de départ : ……
Date de retour : ……

4- Votre séjour a lieu dans votre pays d'origine, hors UE-EEE et Suisse : merci de joindre une copie de votre pièce d'identité du pays d'origine

5 - Engagement du demandeur

Je m'engage à ne pas quitter la circonscription de ma caisse si un refus de sortie hors circonscription m'est notifié. A défaut, je suis informé que le versement de mes indemnités journalières sera supprimé pour toute ou partie de la période de séjour hors de mon domicile.

Date de la demande : **Signature de l'assuré(e) :**